

LE CONTRAT DE CONCESSION GAZ

Un levier efficace pour
la transition écologique



La FNCCR et France urbaine ont approuvé en juin 2022 un nouveau modèle de contrat encadrant la distribution publique de gaz assurée par GRDF. Depuis lors, **les collectivités locales desservies en gaz par GRDF ont la possibilité d'adapter localement leur contrat de concession aux besoins de leurs territoires**. Elles ont ainsi l'opportunité, *via* les annexes de *Transition Écologique*, d'entrer dans une **logique de partenariat autour des enjeux locaux de la transition énergétique** à travers le développement des gaz renouvelables ou des actions en faveur de la sobriété et de la décarbonation des usages (chauffage, mobilité, industrie...).

Ce document a pour vocation de **montrer par l'exemple** notre conviction partagée : les collectivités sont les moteurs de la transition écologique.

Les annexes de transition écologique

Le modèle de contrat de concession instaure un dialogue renouvelé entre les collectivités locales et GRDF, leur permettant de considérer la place des gaz verts dans **un mix énergétique complet** et de l'adapter localement à travers des actions concrètes et partagées.

La négociation de ces annexes repose sur quelques grands principes simples :

- **co-construire des actions**

Les actions négociées s'inscrivent dans les missions de chacune des parties prenantes avec l'objectif de répondre ensemble aux exigences locales avec des engagements réciproques ;

- **partir des enjeux écologiques du territoire**

Le paysage énergétique est en pleine mutation, avec une transition croissante vers des énergies renouvelables produites au cœur des territoires, respectueuses de l'environnement et génératrices d'emplois locaux non-délocalisables ;

- **s'intégrer dans l'une des catégories d'actions pré-identifiées**

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes thématiques ont été définies pour couvrir un large spectre d'actions possibles, de la planification énergétique aux engagements sociaux et sociétaux :

L'accompagnement
énergétique &
la planification
territoriale

La décarbonation
des usages
dans les bâtiments
et l'industrie

La décarbonation
du gaz &
la promotion
des gaz verts

La décarbonation
de la mobilité &
la promotion
du GNV/BioGNV

Les engagements
sociaux
et sociétaux



Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

L'annexe Transition Écologique du contrat de concession signé en 2025 entre le SIEIL et GRDF établit un plan d'actions ambitieux, qui s'articule autour de trois axes majeurs que sont le développement des gaz verts, l'action en faveur de la sobriété énergétique et la mobilité décarbonée.

Concrètement, il s'agit :

- en matière de gaz verts, de favoriser l'émergence de projets et de les accompagner via des événements d'information ou la recherche de foncier ;

- pour la sobriété énergétique, de promouvoir des équipements performants auprès de la filière gaz, prescriptrice auprès des collectivités et de leurs administrés ;
- en termes de mobilité décarbonée, de mailler le territoire avec des stations BioGNV puis multi-énergies à travers la création d'une société de projet.

“ Notre mix énergétique doit être équilibré et complet. C'est pourquoi le nouveau contrat de concession avec GRDF met notamment en avant trois actions pour une transition énergétique efficace et durable : développer les gaz verts, accompagner les projets locaux et promouvoir la mobilité au BioGNV et les stations multi-énergies. Autrement dit : soutenir et verdir. ”



Jean-Luc Dupont
Président du SIEIL

Gaz verts

- 1 méthaniseur en service sur le territoire
- 3 projets en construction
- 21 en émergence

Sobriété énergétique

- Accompagnement du SIEIL pour la rénovation énergétique des bâtiments de ses adhérents : 300 k€ en 2025

Stations GNV

- 4 stations multi-énergies en projet

Métropole Nice Côte d'Azur

L'annexe Transition Écologique et Énergétique du contrat de concession de la Métropole Nice Côte d'Azur a été renouvelée en 2025 pour une période de 5 ans. Elle porte des engagements forts autour de la politique énergétique, du développement des gaz verts, de la décarbonation des consommations, de la mobilité et de la responsabilité sociale.

Au quotidien, ces actions se traduisent notamment par :

- la collaboration des parties pour l'élaboration du schéma directeur des énergies et la mise à jour du PCAET* de la métropole ;

- l'accompagnement de l'émergence des nouvelles filières de gaz renouvelables que sont la pyrogazéification et la gazéification hydrothermale ;
- la poursuite des campagnes CIVIGAZ qui visent à sensibiliser des foyers en situation de précarité sur la sécurité des installations intérieures et la maîtrise de l'énergie.

“

Le scénario d'évolution du mix énergétique de la Métropole Nice Côte d'Azur est construit sur le double objectif de réduction globale des consommations d'énergie et d'augmentation de la part des énergies renouvelables. Les actions définies avec GRDF servent ces enjeux et contribueront à l'atteinte des objectifs du plan climat métropolitain.

”



Hervé Paul
Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Nouveau PCAET 2026-2032

- Accompagnement de la rénovation des systèmes de chauffage
- Collaboration sur le schéma directeur des énergies
- Objectif : 70 GWh/an de biométhane en 2030

Nouveaux gaz

- Potentiel de gazéification hydrothermale : 50 GWh/an
- Potentiel de pyrogazéification : 1 396 GWh/an

CIVIGAZ

- 1 500 visites réalisées et à poursuivre



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

* PCAET : plan climat-air-énergie territorial

Les autres avancées du modèle de contrat

• La gouvernance partagée des investissements

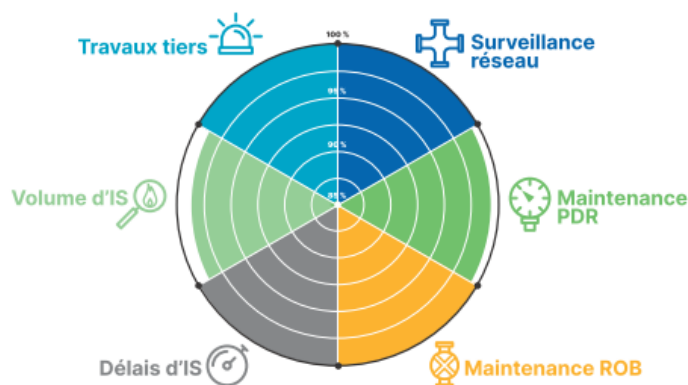
Sur la base d'un bilan de fin de contrat et des orientations et projets du territoire, les collectivités locales et GRDF partagent, *via* le **schéma directeur d'investissements** (SDI), une vision de long terme sur les enjeux et besoins du territoire en matière d'investissements de réseau durant la durée du contrat.

Ce schéma directeur se décline ensuite par cycles (5 ans) dans des **plans pluriannuels d'investissements** (PPI) comportant des objectifs ciblés assortis, le cas échéant, d'engagements (investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages notamment).

Enfin, la présentation des **programmes annuels** est un moment clef pour faire le point sur l'avancement des objectifs.



• Le suivi de la sécurité



Parce que la sécurité reste une préoccupation fondamentale, un nouveau radar a été mis en place afin de donner de la visibilité aux concédants sur la maintenance, les travaux et les interventions de sécurité.

En un coup d'œil, la collectivité peut suivre l'action du concessionnaire en la matière.

• Les indicateurs de performance

Véritable mesure de l'efficacité du service public de la distribution de gaz, les indicateurs de performance sont contractuels, incités financièrement et complémentaires des données déjà publiées dans les CRAC.

Ils sont au nombre de quatre :



• La revalorisation de la redevance

La redevance a pour objet de financer les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice de ses missions, notamment de contrôle. Elle est calculée sur la base de variables directement liées au contrat : nombre de communes, durée du contrat, linéaire de réseau, nombre d'usagers, avec un bonus pour la présence d'unité(s) de production de gaz verts sur le territoire.

Qui sommes-nous ?



La F d ration nationale des collectivit s conc dantes et r gies (FNCCR) est une association de collectivit s locales enti rement d volue   l'organisation de services publics locaux en r seau ( nergie, eau, num rique).

www.fnccr.asso.fr



France urbaine est l'association de r f rence des m tropolises, communaut s urbaines, communaut s d'agglom ration et grandes villes.

www.franceurbaine.org



GRDF, principal gestionnaire de r seau de distribution de gaz en France, distribue chaque jour le gaz   pr s de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se d placer, quel que soit leur fournisseur d' nergie.

www.grdf.fr